

ARRÊTÉ 2025-A-006
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
Monsieur Gilles NUNES PATEGO

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-9 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation de service avec la Commune de Villemur-sur-Tarn ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 février 2016 approuvant la convention de mutualisation de service avec la Commune de Villemur-sur-Tarn ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation de services avec la Communauté de Communes Val'Aïgo ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 2016 approuvant la convention de mutualisation de service avec la Communauté de Communes Val'Aïgo ;

Considérant que dans l'intérêt du bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Gilles NUNES PATEGO, Directeur de l'Aménagement, pour l'accomplissement d'actes de gestion administrative ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Gilles NUNES PATEGO, Directeur de l'Aménagement, pour :

- **Signer** les permissions de voirie.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Garonne,

Fait à Villemur, le 10 octobre 2025

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le 17/10/2025

L'intéressé,

Notifié le 16 octobre 2025

"Vu pour acceptation"

" Vu pour acceptation "



Gilles NUNES PATEGO

Le Président,



Jean Marc DUMOULIN

